

Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq

Réunion du Bureau du 30 juin 2021 à 17h00

Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de séance	Christian LOMBART	Vice-Président de la Communauté de communes de Lacq Orthez
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Président CCLO
administrations	Eddie BOUTTERA	Secrétaire Général préfecture 64
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64
exploitant	Bertrand LEROUX	Arkema Lacq/Mourenx
exploitant	Philippe CANIN	SOBEGI
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	GIP CHEMPARC
riverains & associations	Jean GUILHAMELOU	ARSIL
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn
(secrétariat)	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64
(secrétariat)	Xavier VIAMONTE	DREAL UD64
(invité)	Christophe DEMAIL	UPPA
(invité)	Hugues PREUD'HOMME	UPPA
(invité)	Hervé GARRAUD	UPPA
(invité)	Olivier GORIN	SOBEGI/ASL

Absents excusés : M CLAVE, M LAHITTET

Ordre du jour :

- Approbation du CR de la réunion de bureau du 11 février 2021,
- Point sur les travaux en cours du groupe de travail sur le suivi de la campagne en cours de surveillance de la qualité de l'air (DREAL),
- Méthodologie et point d'avancement des caractérisations des rejets atmosphériques (ASL & UPPA),
- Renouvellement de l'arrêté préfectoral de constitution de la CSS / Fonctionnement de la CSS.
- questions diverses

1) Validation du projet de CR de la réunion du 12 février 2021

Le projet de compte rendu du Bureau a été préalablement diffusé aux membres du Bureau et aux participants invités. Aucune remarque n'a été émise sur le projet de compte rendu depuis sa transmission.

Le président M Lombart soulève que le délai de diffusion du projet de compte rendu lui paraît long et souhaite une réflexion sur cette question. Il s'interroge sur la pertinence du délai de diffusion du projet de compte rendu pour son approbation et le délai de la réunion.

M Mauboules indique que le compte rendu soulève des questions qu'il souhaite aborder en questions diverses.

2) Point sur les travaux en cours du groupe de travail sur le suivi de la campagne en cours de surveillance de la qualité de l'air (DREAL)

M Viamonte fait une synthèse de l'avancement de la campagne en cours par ATMO NA sur la précision de la qualité de l'air sur le bassin de Lacq.

Retour sur l'étude exploratoire et ses premiers résultats.

Il rappelle qu'un groupe de travail avec des membres de la CSS et des représentants des communes concernées, se réunit périodiquement pour commenter les premiers résultats disponibles et orienter si besoin les investigations futures. Le dispositif de mesure en place permet de croiser les données quantitatives des mesures faites par ATMO, avec des données plus qualitatives faites par les industriels sur l'état des installations et par le réseau de nez sur la nature des signalements ou de plainte.

Deux rapports intermédiaires sont déjà mis en ligne par ATMO pour les campagnes faites à Lacq et à Arance.

La démarche initiée est actuellement à mi parcours, et donne des premiers résultats : Certaines molécules mesurées dans l'environnement proche (ex DMS/DMSO) sont bien en lien avec l'activité du bassin et correspondent avec des manifestations olfactives.

- Hormis ce cas le PTR-MS ne permet pas de croiser des données qualitatives relevées par le réseau.
- Les concentrations mesurées en continu sont relevées à des niveaux faibles et apparaissent éloignées des valeurs sanitaires de référence connues.

M Mauboules revient sur l'information selon laquelle le réseau de capteur d'H₂S d'ATMO ne mesure pas que de l'H₂S ; il souhaite donc confirmation qu'il n'existe pas aujourd'hui sur le marché de capteur qui mesure l'H₂S.

M Aït Ali confirme qu'aujourd'hui le matériel utilisé par ATMO n'est pas suffisamment sélectif pour exprimer des résultats uniquement en H₂S.

M Canin rappelle le mode de fonctionnement du capteur utilisé par ATMO qui transforme les molécules de soufre prélevées dans l'air en dioxyde de soufre. C'est ce dioxyde de soufre qui est ensuite dosé et le résultat est transformé par calcul pour être exprimé en H₂S. Il considère que les propos de M Mauboules relèvent d'une reformulation en ne retenant qu'il n'existe pas de capteur d'H₂S ; or il faut comprendre qu'il s'agit là d'un problème de sélectivité de la mesure ce qui est hélas fréquent en métrologie.

M Aït Ali confirme que ATMO a des difficultés pour trouver du matériel automatisé qui puisse être sélectif et donner une mesure continue sur la mesure H₂S.

M Mauboules indique parfaitement saisir et comprendre mais retient que le constat aujourd'hui doit être qu'il n'existe pas de capteur qui mesure de l'H₂S, malgré sa toxicité.

M Lombart revient sur la présentation et reprend les premières conclusions exposées par M Viamonte. Il estime que le débat qui vient d'avoir lieu en séance sur la mesure effective de l'H₂S s'éloigne de l'objectif de l'étude et préfère retenir les premières conclusions.

M Guilhamelou confirme la difficulté pour faire un lien entre les signalements et les mesures faites par le PTR-MS ; habitant à Abidos, il constate que les odeurs perçues peuvent être très localisées, rendant de fait complexe toute recherche de corrélation avec les mesures du PTR-MS.

M Laurent retient pour sa part qu'aujourd'hui sont mis en place des moyens importants d'acquisition de données et d'information dans un contexte où les rejets de SO₂ ont fortement diminué. Le SO₂ comme l'H₂S ont toujours été une préoccupation des pouvoirs publics même s'il est vrai qu'une station de mesure fixe ne peut mesurer que localement et que tout le monde souhaiterait disposer d'une mesure locale. Il estime qu'il faut reconnaître que ces actions vont dans le bon sens.

M Guilhamelou considère qu'effectivement des améliorations ont été constatées depuis 2012 et que les choses vont dans le bon sens, mais il estime nécessaire de rester vigilant et d'avoir nécessité à s'exprimer, car les améliorations sont fragiles.

M Mauboules note que si les émissions de SO₂ ont été réduites par 1000, cela n'est pas le fait des améliorations par les industriels mais à cause de la baisse des activités d'extraction de gaz passé de 30 M m³ à 300 000 m³ par an.

M Lombart voudrait qu'il y ait des explications claires sur la question des H₂S, mais il ne voudrait pas qu'on puisse laisser penser que la réduction des émissions sont uniquement à attribuer à une baisse d'activité. Il souhaite conclure ce débat sur le fait que les réductions des émissions sont à la fois le fruit des baisses d'activité et des améliorations sur les unités industrielles. Par contre il souhaiterait rester concentré sur la question de M Guilhamelou pour croiser les signalements avec les données ATMO même si cela paraît difficile.

M Canin voudrait retenir pour sa part en corollaire de la dimension sanitaire, une dimension humaine portant sur la qualité de vie. Il estime que les industriels ont compris qu'il y a un besoin de compréhension de la population et que même si sanitaire la situation peut ne pas paraître préoccupante, il faut apporter des explications aux personnes. Les industriels peuvent aussi comprendre que des pics apparaissent et sont commentés, cela reste insuffisant.

M Lombart note que les mesures sont prévues jusqu'à fin septembre, il pense que les conclusions seront importantes mais considère que la pédagogie est nécessaire pour que la population soit informée.

3) Méthodologie et point d'avancement des caractérisations des rejets atmosphériques (ASL&UPPA) (Arkema Mont), (Cf présentations jointes):

Présentation par MM Christophe Derail, Hugues Preud'Homme et Hervé Garraud pour le compte de l'UPPA et par M Olivier Gorin pour le compte des industriels.

M Gorin revient sur les phases de séquençage qui ont été nécessaires pour produire les données en mobilisant des experts régionaux de proximité à l'UPPA.

M Lombart souhaite savoir qui paye et combien cela coûte.

M Canin indique que chaque industriel passe commande de ses études et cela dépend des industriels mais estime que c'est plusieurs 100 k€ selon les cas.

M Derail sur la volumétrie précise que ce travail a nécessité la rédaction et la discussion de 15 conventions de recherche avec les différents industriels et l'UPPA.

M Garraud précise que la difficulté réside dans le postulat de base qui demande à chercher des choses inconnues, ce qui implique de choisir des techniques d'analyses qui permettent de couvrir l'éventail le plus large, parmi 66 types d'analyses différentes. Il estime que ce travail est forcément itératif.

M Canin estime que les industriels sont encore au stade de la collecte des analyses même si certains ont déjà fait une première phase pour identifier ce qu'il convient de préciser.

M Preud'Homme précise que le principe d'une analyse non ciblée est par définition plus compliqué. Il estime que l'innovation de ce contrat de recherche réside dans les sources d'ionisation différentes pour caractériser les molécules présentes. Il y a 4 critères d'identification basés sur l'ionisation des substances alors qu'en général un seul est utilisé. La masse de données ainsi générée est colossale, elle se comptabilise de l'ordre du téra.

M Lombart constate l'importance du travail scientifique. Mais il sait que si des substances sont trouvées il faudra aussi pouvoir associer à une dose pour en évaluer le danger. Il souhaite savoir quand ces résultats seront disponibles, considérant qu'une approche pédagogique est indispensable pour interpréter ces résultats.

M Darail et M Preud'Homme confirment que le travail qui est fait là relève de la recherche, qui est le cœur de métier de l'UPPA.

Ils sont tenus par des protocoles rigoureux et les résultats ne sont rendus qu'après de multiples vérifications. Les rapports finaux sont prévus d'être rendus en décembre 2021

M Mauboules n'a pas de questions mais rappelle que le document support est très difficile à comprendre, qu'il avait formulé des demandes pour plus de clarté et qu'il aurait souhaité disposer des résultats sur les substances connues et pas uniquement les substances non connues.

M Preud'Homme espère que les explications fournies oralement auront permis d'apporter des éclaircissements. Concernant les recherches de substances ciblées, ces analyses ne faisaient pas partie du champ d'investigation de l'UPPA et qu'elles ont été faites en parallèle et de façon standardisée par d'autre prestataire.

M Mauboules en conclut donc que la nature des émissaires gazeux demeure à ce jour toujours inconnue.

M Aït Ali précise que tous les inventaires des émissaires ont été remis. Les inventaires des substances utilisées et potentiellement rejetées également, ainsi que les propositions de programme analytique. La DREAL dispose également des premiers bilans remis par les industriels, certains ayant déjà fait l'objet de visite d'inspection.

M Lombart considère que ce travail doit être poursuivi et qu'il devra de nouveau être présenté en CSS.

4) Renouvellement de l'arrêté préfectoral de constitution de la CSS / Fonctionnement de la CSS (Cf présentation jointe)

M Viamonte présente une synthèse des avis de certains membres du bureau sur les évolutions envisageables ou souhaitées du mode de fonctionnement de la CSS. Il rappelle que l'actuelle CSS a été constituée par un arrêté préfectoral du 16 septembre 2016 qui en liste les membres nommés pour une durée de 5 ans renouvelable.

M Canin s'exprime favorablement pour un travail de dépoussiérage du mode de fonctionnement. Il s'exprime défavorablement à la multiplication du nombre de réunions et préfère réfléchir davantage sur les thèmes des discussions. Il souhaite que la CSS se focalise sur le fond et sur les attentes des riverains plutôt que sur des discussions de forme ou de calendrier.

M Leroux pense lui aussi que la discussion doit porter sur la qualité des réunions plutôt que sur leur quantité. M Bouterra note dans les propositions de la SEPANSO une volonté affichée de contrôle de l'administration. Il considère cette posture vaine et estime que le temps de l'administration doit être priorisé sur des actions régaliennes et de contrôles au détriment des justifications qui sont demandées par SEPANSO.

M Mauboules souhaite des précisions sur la question formulée par les industriels concernant la participation à la CSS du réseau de nez.

M Canin précise là qu'il s'agit davantage d'un besoin de compréhension de la part des industriels sur le positionnement du réseau de nez par rapport à la CSS. Même si des industriels peuvent estimer que la participation du réseau de nez pourrait être utile en CSS.

M Bernos rejoint les propos de M le Secrétaire Général et voudrait qu'on revienne à l'objet de la commission à savoir un cadre d'échange. Il souhaite évoquer l'aspect communication, il y a eu par le passé des incidents sur ce point et il estime qu'un engagement des membres à respecter les travaux de la commission est nécessaire.

M Bouterra estime qu'il y a eu beaucoup d'améliorations faites du côté des industriels et il ne faut pas que le désir de contrôle soit un frein à des volontés d'industriels à aller plus loin que les strictes exigences réglementaires.

M Laurent estime que même si le fonctionnement de toute organisation est perfectible celui de la CSS tel qu'il est aujourd'hui lui convient, chacun est représenté : il y a un équilibre. Il a été choqué lui aussi de savoir que des enregistrements audio avaient été diffusés sans consentement. Il souhaite un climat de confiance et rejette toute vision manichéenne.

M Lombart se dit lui motivé par le très haut niveau une recherche d'engagement qu'il constate, le travail qui a encore été présenté aujourd'hui illustre qu'une spirale vertueuse s'engage et qu'elle conduit largement au-delà des attendus réglementaires.

M Guilhamelou confirme qu'il n'a eu un sentiment d'amélioration qu'après que le Préfet Payet ait obtenu une écoute attentive des riverains par les industriels. Depuis les choses ne s'améliorent qu'en contrepartie de rencontre régulière. Il affirme aussi que beaucoup de travail reste à faire et qu'il restera vigilant sur l'URS notamment dont il attend encore beaucoup d'améliorations.

M Bertrand se montre lui aussi perplexe sur l'intérêt de multiplier les bureaux ainsi que sur l'intérêt d'ouvrir les réunions à des experts.

M Bouterra est favorable à inviter des personnalités qualifiées en fonction des ordres du jour et de leur expertise mais pas de façon systématique. Il insiste pour que l'indépendance et l'expertise de ces experts soient les plus largement partagées.

M Mauboules souhaite savoir si des demandes d'intégration de la CSS ont été faites.

M Aït Ali confirme que l'association AEPS a introduit une demande en ce sens auprès de M le Préfet. Avant de prendre sa décision, M le Préfet souhaite recueillir l'avis des membres de la CSS sur cette demande.

M Lombart fait part de sa réflexion sur la proposition de 3 bureaux spécifiques, il y voit un intérêt limité, mais indique l'impérieuse nécessité à être attentif aux ordres du jour. Il estime que l'objet de la CSS n'est pas de formuler des avis sur des projets alors qu'il existe un CODERST qui recueille des avis réglementaires sur les projets.

Concernant la demande d'information faite par la SEPANSO sur les incidents, il souhaite que ce point soit regardé avec attention.

5) Questions diverses

M Mauboules formule des questions en réponse au CR de la dernière plénière:

- Il souhaiterait savoir si le plan de gestion qui sera fait par Yara pourra être communiqué .
- Il voudrait également avoir connaissance des valeurs de référence pour la qualité des eaux souterraines.
- Il souhaiterait des points étapes à chaque CSS sur l'avancement des études épidémiologiques.
- Il souhaiterait communication de la présentation utilisée par SPF lors de la dernière plénière.

M Lombart estime que vu la précision des questions, qu'elles auraient méritées à être transmises préalablement.

Considérant l'ordre du jour clos, M. Lombart lève la séance remerciant l'ensemble des participants.
